

ARTISAN AWARD 2025

REGLEMENT DU CONCOURS



Art. 1 : Description et objectif

À l'occasion d'Artisan 2025, un concours est organisé entre les exposants afin de récompenser le produit le plus remarquable du salon en matière d'innovation et en matière de durabilité.

Les visiteurs sont constamment à la recherche de nouveautés ; celles-ci constituent un repère important pour leur visite et leurs achats. Artisan souhaite, par ce concours, mettre en lumière l'innovation dans le secteur et aider les visiteurs dans leur quête de nouveaux produits.

Tous les nouveaux produits approuvés seront exposés pendant le salon sur la Place de l'Inspiration Deli (hall 1).

Un jury de professionnels évaluera les produits sur base des arguments fournis par l'exposant et décernera un prix dans deux catégories : Innovation et Durabilité. Les visiteurs pourront voter pour leur produit préféré sur la Place de l'Inspiration Deli. Sur base de ces votes, le Prix du Public Artisan sera attribué.

Art. 2 : Participation et conditions générales d'admission

- Le concours est réservé aux exposants d'Artisan 2025.
- Le produit a été commercialisé après le 1er octobre 2024 et au plus tard le 28 septembre 2025 (soit une introduction sur le marché au plus tard lors d'Artisan 2025). Le produit doit être entièrement finalisé (les maquettes d'emballages, etc. ne sont pas acceptées) et doit être nouveau en Belgique.

Le participant s'engage à fournir toutes les informations demandées par l'organisation. Toute information incomplète ou incorrecte entraîne automatiquement l'exclusion du produit concerné.

Art. 3 : Admission des produits, jury et évaluation

Le jury est composé de professionnels actifs dans le secteur et/ou experts en durabilité.

Parmi les envois, ils sélectionnent, sur base des informations fournies par le participant, les produits pouvant participer au concours. Si votre envoi n'est pas retenu, vous en serez informé(e) avant le 15 septembre. Si vous n'êtes pas contacté avant cette date, votre produit est sélectionné et participe au concours. L'évaluation se fait ensuite selon les critères suivants :

1. Caractère novateur

- degré d'originalité (effet de jamais-vu)
- valeur commerciale et probabilité de réussite de l'innovation
- pertinence des arguments sur l'aspect novateur du produit

2. Le produit

- facilité d'utilisation
- l'attractivité du produit (couleur, forme)

3. La présentation

- emballage
- potentiel commercial

Art. 4 : Inscription

La participation s'élève à **100 €** (HTVA) par produit pour les deux premiers produits ; **50 €** (HTVA) par produit pour chaque produit supplémentaire

L'inscription se fait exclusivement via le formulaire en ligne, au plus tard le 10 septembre 2025.

Art. 5 : Livraison des produits pour leur présentation lors du salon

Les produits sélectionnés doivent être livrés pendant le montage d'Artisan au Fair Office (ou aux vitrines dans le hall 1 si demandé explicitement). L'organisation veillera à une présentation qualitative des produits. Néanmoins, elle ne peut être tenue responsable de tout dommage éventuel. Il est donc conseillé aux participants de livrer les produits dans les meilleures conditions possibles.

À l'issue du salon, les exposants pourront récupérer ceux-ci à la Place de l'Inspiration Deli dans le hall 1 le mercredi 1er octobre 2025 (entre 18h00 et 19h00). Les produits non récupérés resteront la propriété de l'organisation.

Art. 6 : Prix et annonce des gagnants

Parmi les produits participants, deux produits seront récompensés par le jury professionnel et un par les visiteurs. Le jury professionnel se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.
Les gagnants seront annoncés le mercredi soir 1er octobre sur les réseaux sociaux d'Artisan.

Art. 7 : Présentation

Les produits participants seront exposés dans le hall 1. Chaque produit sera accompagné d'une fiche mentionnant son nom, sa date d'introduction sur le marché et une brève description de son caractère innovant.

Pour les produits alimentaires, un nouvel échantillon devra être fourni chaque jour, si nécessaire, afin de garantir l'apparence et l'attractivité du produit.